



Compte-rendu du Conseil municipal du 30 mars 2014

Cesson le 30 mars 2014

Présents : M. Olivier CHAPLET, Mme Stéphanie CHILLOUX, M. Jean-Louis DUVAL, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Isabelle PRÉVOT, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Liliana MEISTER, M. François RÉALINI, M. Jean-Marie CHEVALLIER, M. Daniel COMPTE, Mme Charline COGET, M. Dominique ORLANDO, Mme Annick LABAYE, Mme Muriel DIVOUX, Mme Dominique GINESTIERE, M. Jean-Luc FARCY, M. Alain DEMANDRE, Mme Nathalie CRISCIONE, Mme Stefanie NALINE, M. Etienne DEVAUX, M. Daniel PEREIRA, M. Valentin VALERIUS, Mme Caroline PAGES, M. Michel BERTRAND, Mme Odile MAZERON, M. Philippe STEVANCE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme Nadège VERRIER à Mme Stéphanie CHILLOUX
Mme Catherine BENOIT à M. Michel BERTRAND

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

Le plus âgé des conseillers municipaux, Président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Annick FAYAT et M. François REALINI ont été désignés assesseurs.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
A déduire : bulletins litigieux (articles L.65 et L.66 du Code Electoral) : 4
Nombre de suffrages exprimés : 25
Majorité absolue : 13
A obtenu :
Monsieur Olivier CHAPLET : 25 voix

Monsieur Olivier CHAPLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de l'élection de huit Adjointes au Maire pour la durée du nouveau mandat électoral,

Fait et délibéré,

Vote : 25 voix Pour

4 Abstentions (M. Bertrand, Mme Benoit, Mme Mazon, M. Stévançe)

Monsieur Olivier CHAPLET, Maire, après avoir donné lecture des articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection des Adjointes.

Mme Marie-Annick FAYAT et M. François REALINI ont été désignés assesseurs.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ELECTION D'UNE LISTE DE HUIT ADJOINTS AU MAIRE :

Liste proposée :

Liste « Stéphanie CHILLOUX » : Mme Stéphanie CHILLOUX, M. Jean-Louis DUVAL, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Liliana MEISTER, M. François REALINI

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

A déduire : bulletins litigieux (articles L.65 et L.66 du Code Electoral) : 4

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

A obtenu :

Liste « Stéphanie CHILLOUX » : 25 voix

Mme Stéphanie CHILLOUX, M. Jean-Louis DUVAL, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Isabelle PREVOT, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Liliana MEISTER, M. François REALINI ont été proclamés Adjointes au Maire et ont été immédiatement installés.

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 30 mars 2014



Olivier Chaplet
Maire de Cesson

